



Question sur paiement stationnement

Par **rsjb92**, le **11/03/2015** à **11:26**

Bonjour,

Ma commune vient de mettre en place le stationnement payant dans mon quartier. Le tarif résidents est de 0.5 € par jour. Dans la plupart des rues, le stationnement est gratuit le samedi.

La ville propose des abonnements à 3€ la semaine, 12 le mois et 132 l'année (aout étant gratuit)

Les horodateurs ne permettent en revanche de ne payer que 0.5 ou 3 euros. Aucun autre montant n'est toléré, ni par pièces ni par CB.

Si je m'absente sans mon véhicule 2 jours il me faudra donc payer 3 euros au lieu de 1 euro. Pour une semaine supposée me couter 2.5 euros, on m'oblige à en payer 3 systématiquement sauf à chercher un ticket chaque matin.

Ne s'agit-il pas ici d'une sorte d'abus ou de vente forcée ?
Y a-t-il des arguments légaux opposables à ce principe ?
Merci d'avance pour vos éclairages.

rsjb92

Par **rsjb92**, le **23/03/2015** à **12:27**

bonjour,
pas d'avis ?

Le fait d'obliger l'achat d'une journée oui d'une semaine sans autre choix est-il légal ?
Ca revient à avoir le droit d'acheter des packs de 6 cannettes de soda, ou une seule à l'unité, mais pas 2 ni 3...